



Les réformes de l'EFTP vont plus loin avec un cadre national des certifications:
Le cas du Mozambique

Wébinaire ACQF d'apprentissage par les pairs (PLW) n° 12 -
Session 2
28 octobre 2021

SYNTHÈSE

1. Réforme de l'enseignement professionnel

- 1.1 Objectifs
- 1.2 Changements

2. Résultats de la réforme

- 2.1 Adoption de la loi sur l'enseignement professionnel
- 2.2 Notion d'enseignement professionnel
- 2.3 Compétences de l'ANEP
- 2.4 Mise en œuvre du Système National de Certifications Professionnelles (SNQP)
- 2.5 Le Cadre National de Certifications Professionnelles (QNQP)
- 2.6 Le QNQP et le système de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
- 2.7 Le Catalogue National des Certifications Professionnelles (CNQP)
- 2.8 Participation du secteur des entreprises

3. Principaux défis de la réforme de l'enseignement professionnel

3. Le cadre national des certifications (QNQ = CNC)

- 4.1. Développement participatif, consensus et divulgation
- 4.2 CNC et législation en vigueur
- 4.3 CNC – Instrument et véhicule pour la justice sociale

1. RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

1.1 OBJECTIFS

Le gouvernement du Mozambique entreprend une réforme globale de l'enseignement professionnel, dont les objectifs sont les suivants:

- Mettre en place, avec la participation des partenaires sociaux, un système d'enseignement professionnel intégré, cohérent, flexible et axé sur le marché du travail;
- Doter les étudiants/stagiaires de compétences pertinentes pour le marché du travail
- Associer le secteur productif à la gouvernance et au financement de l'enseignement professionnel
- Contribution à l'augmentation de la production, de la productivité et de la compétitivité de l'économie nationale

1. RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

1.2. CHANGEMENTS EN COURS

Systeme pas articulé/ pas integré

Systeme unifié

Basé sur l'offre

Sur la base de la demande de marché

Curriculum traditionnel (matières)

Programme axé sur les compétences

Géré par l'État

Gestion et financement partagés

Gestion centralisée

Gestion décentralisée

Organisation de la formation rigide / durée fixe

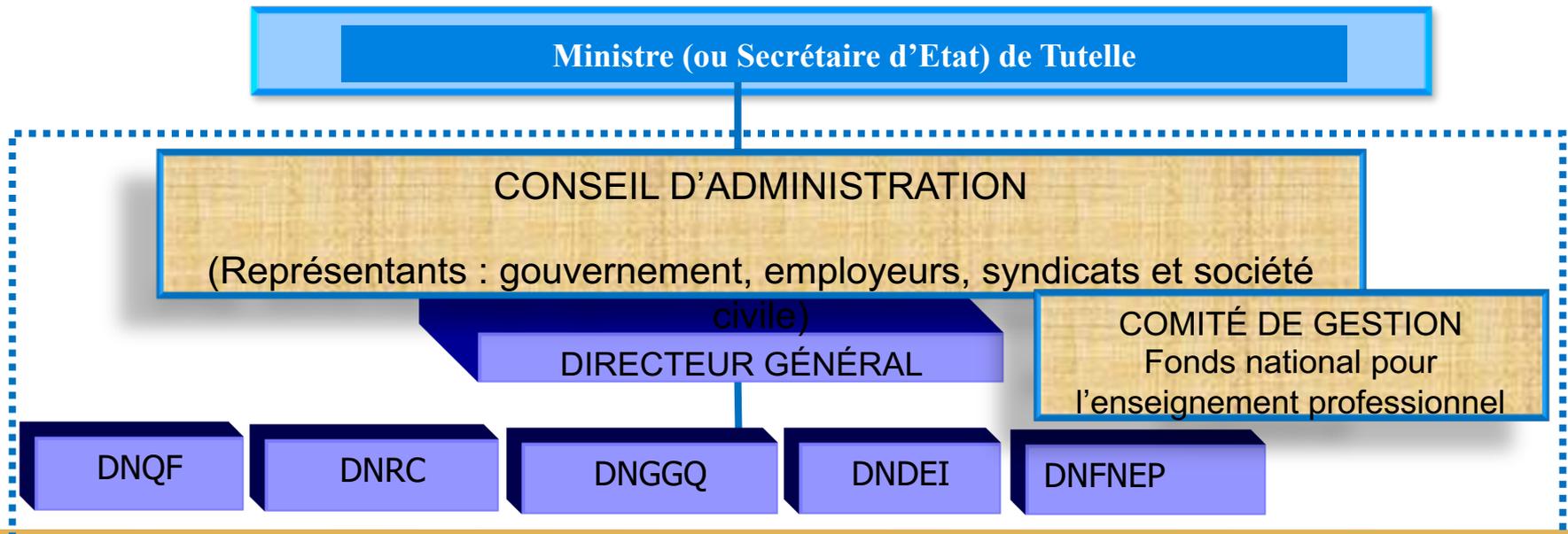
Organisation du programme flexible et modulaire

2. RÉSULTATS DE LA RÉFORME

2.1 ADOPTION DE LA LOI SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Loi no 23/2014 **révisée** et republiée par la loi no **6/2016**

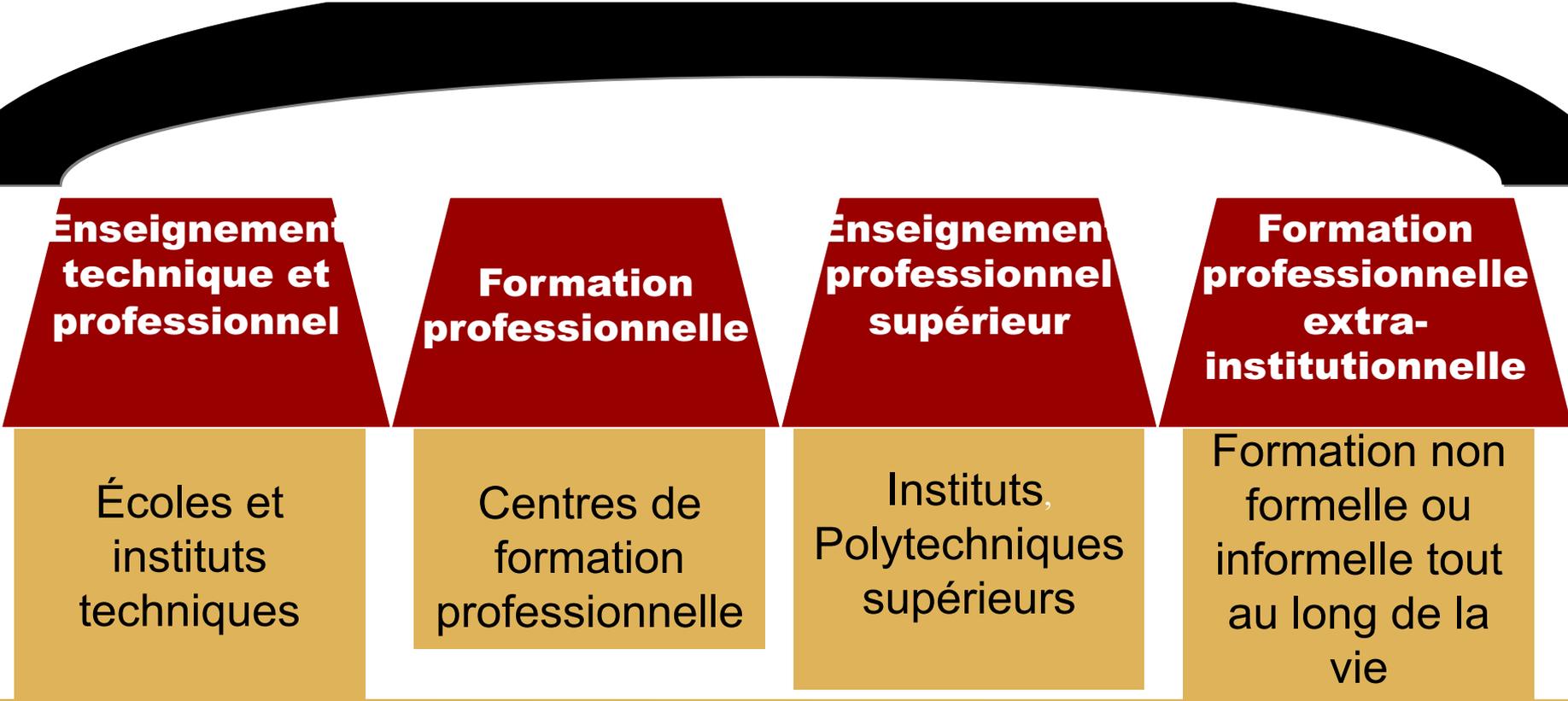
- ✓ Création de l'Autorité nationale pour l'enseignement professionnel (ANEP): organe régulateur et d'assurance qualité pour l'enseignement professionnel au Mozambique, avec la structure de gouvernance suivante:



2. RÉSULTATS DE LA RÉFORME

2.2 NOTION D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Education Proféssionnelle



**Enseignement
technique et
professionnel**

Écoles et
instituts
techniques

**Formation
professionnelle**

Centres de
formation
professionnelle

**Enseignement
professionnel
supérieur**

Instituts,
Polytechniques
supérieurs

**Formation
professionnelle
extra-
institutionnelle**

Formation non
formelle ou
informelle tout
au long de la
vie

2. RÉSULTATS DE LA RÉFORME

2.3 COMPÉTENCES DE L'ANEP

- Gérer le cadre national des qualifications professionnelles et superviser la mise en œuvre de tous les mécanismes pertinents;
- Administrer le Fonds national pour l'enseignement professionnel (FNEP);
- Établir et consigner des normes de compétence et de qualifications — Catalogue national des qualifications professionnelles;
- L'enregistrement et l'accréditation des opérateurs et évaluateurs de l'enseignement professionnel;
- La certification des diplômés de l'enseignement professionnel;

2. RÉSULTATS DE LA RÉFORME

2.4 MISE EN ŒUVRE DU SNQP

- ✓ Mise en œuvre d'un sous-système d'enseignement professionnel fondé sur le **cadre national des certifications professionnelles** (CNC-P)
- ✓ Mise en œuvre du **catalogue national des qualifications professionnelles** (CNQP)
- ✓ Introduction d'un **modèle de formation** fondé sur les compétences (savoir, savoir-faire et attitudes)

2. RÉSULTATS DE LA RÉFORME

2.5. LE CNC-P

Pourquoi un cadre national de **qualifications professionnelles**?

- Le pays disposait d'un sous-cadre «Éducation générale» et d'un sous-cadre «Enseignement supérieur». L'enseignement technique professionnel (ETP) a été entièrement indexé sur les deux principaux niveaux de l'enseignement général: Niveau de base et niveau moyen.
- L'EFTP comptait peu de points d'entrée et de sortie du système. La formation était standardisée de longue durée et ne répond pas aux besoins immédiats du marché du travail.
- La formation professionnelle n'était pas indexée sur aucun niveau de certification, donc aucun niveau de certification ne lui était reconnu.

Suite →

2. RÉSULTATS DE LA RÉFORME

2.5 LE CNC-P

Pourquoi un CNC Professionnel?

- Les niveaux de formation des formateurs / professeurs étaient indexés aux niveaux de l'enseignement général ou a des diplômes de l'ES
- Le modèle de formation n'était pas basé sur les compétences
- Il n'y avait pas de descripteurs de niveau
- Il était presque impossible de faire une comparaison e / ou reconnaissance des certifications professionnelles obtenues dans d'autres pays.

2. RÉSULTATS DE LA RÉFORME

2.5 LE CNC-P

Le CNC Professionnel a été le véhicule principal de la réforme de l'ETFP, car il comprenait / prenait en compte tous les aspects à améliorer et à renforcer:

- Flexibilité de formation
- Transparence et clareté sur les niveaux de formation
- Articulation et cohérence nationale de la formation
- Valorisation et reconnaissance des différents parcours de formation, y compris extra-scolaire.
- Meilleur dialogue avec les employeurs, par la formation par compétences, en accord avec les descripteurs de niveau du CNC-P

2. RÉSULTATS DE LA RÉFORME

2.5 LE CNC-P

LE CNC-P:

- Il était facile à comprendre et a été bien reçu par la société dans son ensemble
- A accordé une plus grande valeur à l'Education Professionnelle et différents parcours de formation dans le pays
- Il a créé un environnement plus respectueux et plus équitable pour les citoyens dotés de compétences techniques et professionnelles.
- Il a "contraint" d'élaborer un cadre national des certifications regroupant tous les autres sous-cadres
- Il a rendu possible la comparaison les certifications, y compris celles obtenues en dehors du pays, permettant une plus grande mobilité des citoyens.
- Il a permis de reconnaître et de certifier les compétences acquises tout au long de leur vie.
- Il a amélioré l'employabilité des citoyens
- Il a permis d'améliorer le dialogue avec d'autres pays dans le domaine de l'enseignement professionnel.

2. RÉSULTATS DE LA RÉFORME

2.6 LE CNC-P ET LE SYSTÈME VAE

Le CNC-P a permis de reconnaître et de certifier les compétences tout au long de la vie:

- **Le Conseil des ministres a approuvé le système de reconnaissance des compétences acquises (SRCA / VAE) — décret 58/2021 du 17 août.**
- **Des actions pilotes de CAR sont déjà en cours dans les domaines suivants: soudure, électricité et plomberie.**

2. RÉSULTATS DE LA RÉFORME

2.6 Le CNC-P et le SYSTÈME RCA / VAE

Principes de la SRCA (VAE):

- Valorisation des acquis tirés de l'expérience professionnelle et pas seulement de l'ancienneté dans une profession donnée
- Utilisation obligatoire des référentiels de compétences enregistrés dans le Catalogue national des qualifications professionnelles (CNQP)
- Mise en correspondance des éléments de preuve des compétences à reconnaître avec les exigences énoncées dans les référentiels de compétences concernés.
- Délivrance, par le biais du processus CAR, des mêmes certificats que ceux obtenus dans le cadre de la formation formelle
- Offre d'orientation aux candidats – pour leur permettre de renforcer et actualiser les compétences éventuellement manquantes.

2. RÉSULTATS DE LA RÉFORME

2.6 Le CNC-P et SYSTÈME SRCA / VAE

Objectifs SRCA:

- Orienter, réglementer et faciliter la certification des compétences et qualifications professionnelles acquises dans le cadre de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.
- Accroître l'employabilité des citoyens en formalisant les compétences acquises tout au long de leur vie.
- Offrir des possibilités de formation continue à ceux qui ont quitté le système de formation formelle à un stade précoce.
- Assurer la reconnaissance sociale et formelle des compétences acquises dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie.
- Fournir un plus grand nombre de professionnels qualifiés et certifiés dans les compétences pertinentes.
- Créer une possibilité de reconnaissance formelle des compétences des citoyens, permettant de développer leur carrière professionnelle au sein des organisations et des services.

2. RÉSULTATS DE LA RÉFORME

2.6 MISE EN ŒUVRE DU SNQP: CNC-P et SRCA / VAE

Caractérisation de la SRCA

- Le SRCA est le mécanisme par lequel la formation professionnelle extra-institutionnelle fait partie du sous-système «Éducation professionnelle».
- La RCA se déroule dans des Centres de Reconnaissance des Compétences Acquisées (CRCA) accrédités par l'organisme de réglementation de l'éducation professionnelle.
- Les établissements d'enseignement professionnel, les entreprises publiques ou privées et les établissements, qu'ils dispensent ou non une formation professionnelle, peuvent constituer des CRCA.
- Dans le SRCA, l'évaluation et la validation des compétences sont soumises aux mesures de contrôle de la qualité prévues dans le règlement RCA

2. RÉSULTATS DE LA RÉFORME

2.7 LE CNQP

Les qualifications professionnelles sont enregistrées en ligne dans le **Catalogue national des certifications professionnelles (CNQP)** accessible au public.

Le CNQP a une valeur stratégique importante:

- Met en œuvre du CNC-P
- Opérationnalise le lien direct avec les employeurs
- Fournit une indication des besoins et des possibilités de formation dans le pays;
- Il s'agit d'un outil d'assurance qualité et de cohérence de la formation.
- Permet la certification nationale par l'ANEP

2. RÉSULTATS DE LA RÉFORME

2.7 LE CNQP

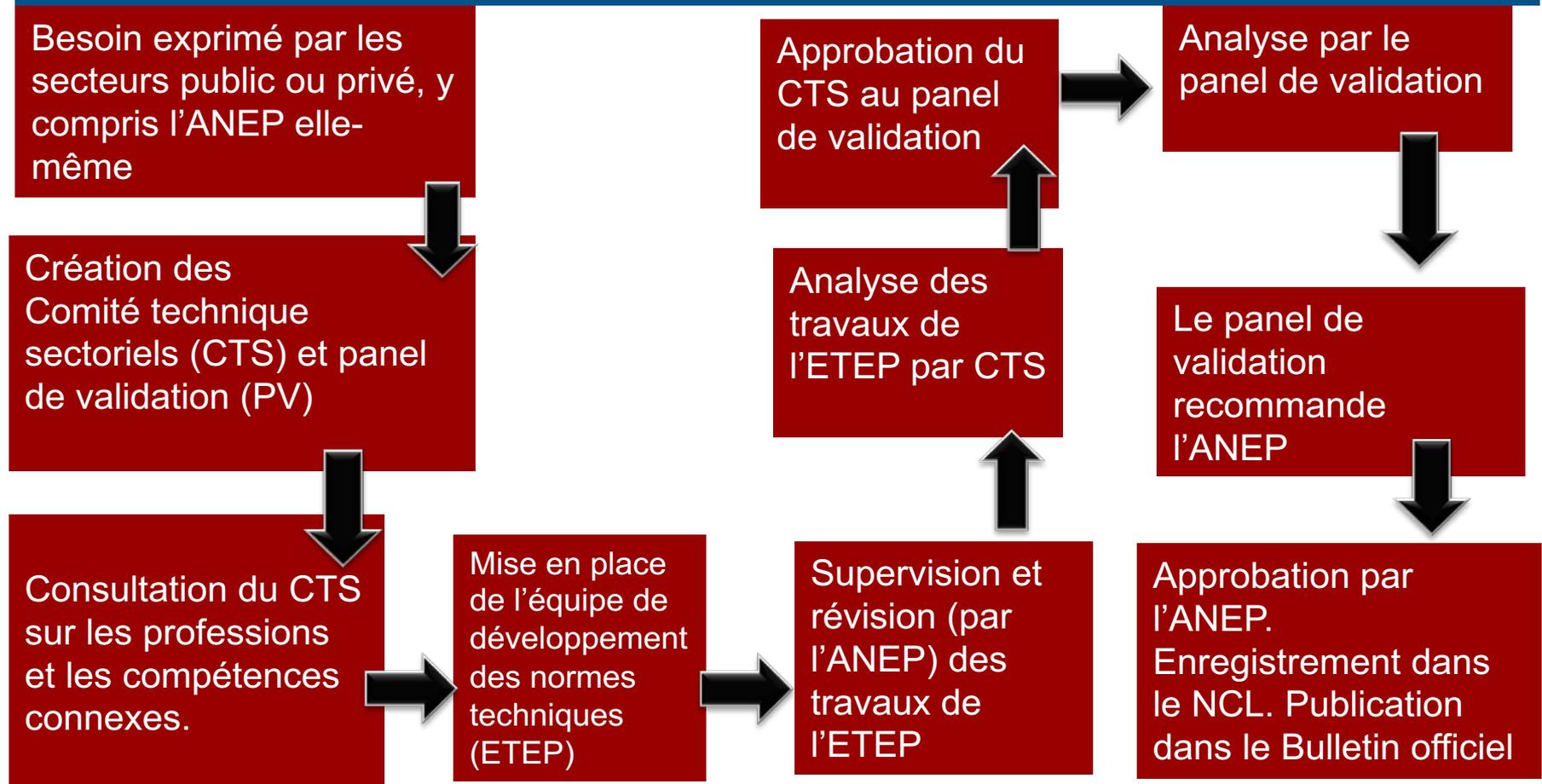
- À l'heure actuelle, le CNQP a enregistré 151 certifications et 19 modules indépendants dans les domaines suivants:

- Bureau et administration
- L'agriculture
- Bâtiment et travaux publics
- Éducation
- Électricité
- Hydrocarbures
- Hôtellerie et tourisme

- Laboratoires
- Logistique
- Mécaniques
- Mines
- Pêche
- Planification physique
- Santé et sécurité sociale

2. RÉSULTATS DE LA RÉFORME

2.7. Le CNQP — Assurance de la qualité et pertinence de la conception de la certification



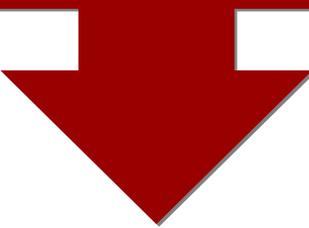
2. RÉSULTATS DE LA RÉFORME

2.7 Le CNQP — Assurance qualité et pertinence de la conception des certifications

**Comité technique
sectoriel (CTS)**

**Équipe technique
pour l'élaboration
de normes (ETEP)**

**Panneau de
validation (PV)**



**Approbation par ANEP
Inscription dans la
publication CNQP dans le BR**

2. RÉSULTATS DE LA RÉFORME

2.7 Assurance qualité et pertinence de la conception des certifications: Composition des comités techniques sectoriels

Les comités **techniques** sectoriels (CTS) comprennent:

- **Employeurs du secteur public**
- **Employeurs privés (entreprises, associations, etc.)**
- **Représentant de l'organe central du médiateur de l'État pour l'enseignement technique professionnel**
- **Représentant de l'organe central du médiateur de l'État pour la formation professionnelle**

2. RÉSULTATS DE LA RÉFORME

2.7 Le CNQP — Assurance qualité et pertinence de la conception

Catalogue A

Qui propose?

- ANEP et autres entités publiques
- Entreprises
- Syndicats
- Les associations professionnelles
- Établissements de formation

Quoi?

- Certifications avec attribution d'un niveau du CNC
- Modules indépendants
- Certifications obligatoires

Catalogue B

Qui propose?

- Titulaires d'une certification privée

Quoi?

- Certificats internationaux ou nationaux/ certifications ou modules
- Certifications obligatoires

Sources d'information sur la nécessité des certifications:

- Plans quinquennaux gouvernementaux
- Informations communiquées par l'Observatoire du marché du travail
- Information des employeurs

2. RÉSULTATS DE LA RÉFORME

2.8 Participation du secteur des entreprises

En résumé, le secteur Entreprises/Productives participe:

- Au conseil d'administration de l'ANEP
- Au sein du Fonds national pour l'enseignement professionnel
- Au sein des comités techniques sectoriels
- Dans les panels de validation des certifications
- Vérification externe de l'évaluation des formés
- Dans les comités de gestion de des instituts d'éducation professionnelle (IEP)
- Dans d'autres partenariats avec les IEP.

3. PRINCIPAUX DÉFIS DE LA RÉFORME DE L'EP DANS LE PAYS

- **Approbation du CNC intégrant le sous-cadre de l'éducation professionnelle**
- **Mise en œuvre du nouveau paradigme de formation au niveau national:**
 - Mise en œuvre effective du CNC dans la vie du pays
 - Mise à jour/maintien de la pertinence du CNQP
 - Investissements dans les infrastructures, l'équipement et le matériel d'apprentissage — «*pas d'omelets sans œufs*»
 - Mise en œuvre du système de formation fondé sur les compétences: Cohérence entre les certifications/programmes, les méthodologies utilisées et l'application correcte du système d'évaluation de la formation
 - Qualité et motivation des formateurs (formation technologique et méthodologique, statut des formateurs du PE)
 - Gestion des établissements d'enseignement professionnel

3. PRINCIPAUX DÉFIS DE LA RÉFORME DE L'EP DANS LE PAYS

- Renforcer le lien avec le secteur productif — l'implication du secteur productif est l'un des fondements de la réforme en cours
- Utilisation de méthodologies d'enseignement à distance et d'autres plateformes numériques dans l'enseignement professionnel (dans le contexte de la formation fondée sur les compétences)
- Mise en œuvre du système de reconnaissance des compétences acquises (RCA / VAE)
- Accroître la participation des filles/femmes aux programmes d'enseignement professionnel dans les domaines de l'ingénierie, des sciences exactes, des mathématiques et de la technologie

4. CADRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS

Participation au développement, consensus et à la divulgation

Élaboration du cadre national des certifications

- ❑ Participation au plus haut niveau:
 - Ministère de l'éducation et du développement humain (MINEDH)
 - Ministère des sciences et de la technologie et de l'enseignement supérieur (MCTES)
 - Secrétaire d'État à l'enseignement technique professionnel (SEETP),
 - Secrétaire d'État à la jeunesse et à l'emploi (SEJE)
 - ANEP

- ❑ Création d'un groupe technique de rédaction du CNC composé de représentants de tous ces secteurs.

4. DÉVELOPPEMENT DU CADRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS

Participation au développement, consensus et divulgation

Méthodologie (**en cours**) suivie dans le schéma du CNC:

1. Étude sur les concepts concernés
2. Benchmarking
3. Collecte et compréhension de chaque sous-cadre dans le pays
4. Discussion au sein des organismes d'assurance qualité des différents types et niveaux de formation
5. Discussions impliquant des ministères et d'autres organismes gouvernementaux, des établissements d'enseignement/de formation, des entrepreneurs, des associations de la société civile et des syndicats/organisations professionnelles
6. Préparation successive de plusieurs «projets» de propositions du CNC
7. Préparation de la «proposition finale» pour le CNC
8. Préparation du projet de décret portant approbation du CNC et de ses organes directeurs
9. Socialisation et consensus sur la «proposition finale» du CNC (en cours)

4. DÉVELOPPEMENT DU CADRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS

CNC et législation en vigueur

L'adoption du CNC nécessitera / conduira à une réflexion et / ou à une révision de la législation en vigueur, notamment:

1. Loi sur l'enseignement professionnel
2. Le décret d'octroi des licences des institutions d'enseignement professionnel, notamment en ce qui concerne les qualifications requises des formateurs de l'enseignement professionnel pour les différents niveaux du CNC
3. Loi sur l'enseignement supérieur
4. Définition des carrières dans le secteur public, jusqu'à présent indexée uniquement sur le sous-cadre «Éducation générale»

4. DÉVELOPPEMENT DU CADRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS

CNC — Facilité et véhicule pour la justice sociale

Le CNC va bien au-delà de ses aspects techniques:

- Contribue à la mise en place d'une culture de transparence et d'objectivité des critères
- Jette les bases d'un dialogue clair et équitable entre les différents parcours de formation/apprentissage
- Il fixe les conditions d'une plus grande mobilité et d'une plus grande intégration des citoyens dans leurs sociétés, contribuant ainsi à un environnement de respect, d'harmonie et de paix.
- Contribue à l'amélioration des connaissances, du respect et du dialogue entre les pays

**Je vous remercie
vivement de votre
attention!**

www.anep.gov.mz